

Saint Ouen Marchefroy. Conseil Municipal du 02 septembre 2011.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le deux septembre deux mil onze à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents : Me BERARD Isabelle, LEFRANCOIS Christine, MM CLEMENT Jean Dominique, BONTE Joël , FRANCOIS Thierry, FORT François, PAIN Jacques, SAVAL Gérald , SIMON Marc

Absents excusés : Gérard LESUEUR pouvoir Philippe DUMAS

Absents :

Secrétaire de séance : Me BERARD Isabelle

Date de convocation : le 20 août 2011

. Syndicat Départemental Electrique (SDE)

Présentation de la délibération prise en comité syndical le 1^{er} juin 2011 adoptant un projet de modification des statuts.

But de ce projet :

- de faciliter le transfert de compétences optionnelles
- de rendre possible la réalisation d'infrastructures de télécommunications par le syndicat à l'occasion de travaux réalisés simultanément sur le réseau de distribution publique d'électricité
- de permettre, en cas de transfert de compétence, l'intervention du SDE 28 en matière d'éclairage public dans le cadre juridique conforme à la réglementation en vigueur
- de pouvoir proposer potentiellement diverses prestations de services.

Pour donner une suite favorable à ce projet, il faut que celui-ci recueille deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le projet de modification des statuts du SDE ainsi présenté.

. Communauté de communes : Les villages du Drouais

1. Aménagement de l'espace

1.1 Schéma Départemental de Coopération intercommunale

A) Emet un avis favorable au schéma de coopération intercommunale en tant qu'il se prononce pour le maintien de la Communauté de communes Les Villages du Drouais dans son périmètre initial.

B) Refuse toute intégration dans la Communauté d'agglomération de Dreux

C) Favorable à une coopération conventionnelle avec l'ensemble des divers établissements

2- Environnement

- 2.1 Service public d'Assainissement Non Collectif : attribution du marché de diagnostic des installations.

Suite au lancement du marché de diagnostic initial des installations d'assainissement en non collectif dont le nombre est de 2030, après avoir entendu les explications nécessaires, le conseil communautaire décide que :

- Le marché est attribué à la Lyonnaise des Eaux pour un montant de 162 180 € HT

- L'option de numérisation cadastrale proposée pour un montant de 16 320 € HT est retenue.

Le montant de l'ensemble du plan de financement est donc de 178 500 € pour 2030 installations. Les subventions de l'agence de l'eau s'élèvent à (60%) soit 107100€ et pour le Conseil Général (15%) soit 26 775€. Il reste à la charge de la CCLVD 44 625 € (25 %) . Ce montant sera donc financé par l'ensemble des installations à diagnostiquer.

. Schéma directeur territorial d'aménagement numérique d' Eure et Loir

Le 28 avril 2010, le Conseil Général nous informait du début de l'élaboration du SDTAN (**Schéma directeur du très haut débit**). Pendant huit mois un comité de pilotage a travaillé à ce projet d'investissement d'avenir. Le 15 décembre 2010, l'Assemblée départementale a approuvé à l'unanimité le SDTAN départemental et la création d'une structure départementale de portage et de coordination associant le Conseil Général et les collectivités. Aujourd'hui le Conseil Général procède à l'actualisation de son SDTAN afin d'envisager le début du déploiement du réseau en 2012. Il est proposé une réunion le vendredi 16 septembre 2011 afin que nous soient présentés le rôle et le fonctionnement de la structure, le transfert de la compétence, la répartition des investissements nécessaires et le calendrier.

. Collecte des encombrants et des déchets d'équipements électriques et électroniques

Nous vous informons que la collecte des objets encombrants sera effectuée dans notre commune et les hameaux La Troque , La Fontaine Richard, La Tuilerie, le **jeudi 22 septembre 2011**. Le **hameau des Mordants** sera ramassé en même temps que la commune de Rouvres le **mercredi 21 septembre 2011**.

La quantité de déchets est limitée à **2 m3 par ménage**.

Il est demandé de **séparer** les **encombrants** des **déchets d'équipements électriques et électroniques** car le ramassage sera effectué par deux camions. Il est demandé que ceux-ci soient sortis la veille en deux tas.

Objets encombrants : meubles divers, sommiers, matelas, salons de jardin en plastique , résidus du bricolage familial, etc ,

Déchets d'équipements électriques et électroniques : petits et gros électroménagers, les outils, les jeux , la téléphonie, l'informatique, l'électronique grand public

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que les déchets issus des activités d'entreprises, d'artisans et de commerçants seront systématiquement refusés

Rappel : pour se rendre à la déchetterie à Anet, il faut impérativement un macaron que vous pouvez retirer à la Mairie.

Les poubelles et pièces détachées telles que roues, couvercle ...,qui auraient été endommagées lors du ramassage peuvent être remplacées par le syndicat, il suffit d'en faire la demande en Mairie.

Déchets non acceptés comme objets encombrants :

Huiles ménagères et lubrifiants automobiles, produits dangereux ou toxiques, batteries, piles, pneus, pots de peinture, bidons de toutes sortes, produits contenant de l'amiante, terre, déblais, gravats, ballons d'eau chaude, pièces mécaniques de gros volume sont à porter directement à la déchetterie de Dreux. Pour information, il serait préférable, lorsque vous vous rendez à la déchetterie de Dreux , d'emmener le maximum de déchets lors de votre déplacement car chaque passage est facturé au SYROM 17 € quelque soit la quantité amenée .

Seules les réclamations concernant les oublis et éventuels dysfonctionnements de collecte seront prises en compte si elles sont reçues par le SYROM , **le lendemain de la collecte avant midi**.

Horaires de la déchetterie à ANET : Lundi Mercredi Vendredi : 14 h à 18 h l'été et 17 h l'hiver
Samedi : toute la journée

. Fonds d'aide aux jeunes

Le Conseil Général nous propose de participer au fonds d'aide aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil Municipal considérant qu'il participe au sein de la commune à plusieurs actions d'insertion sociale :

- **décide à l'unanimité de ne pas participer à ce fonds.**

. Fonds de solidarité pour le logement

Le Conseil Général nous propose de participer au fonds de solidarité pour le logement. Ce fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. En 2010, 1533 ménages euréliens ont bénéficiés du FSL.

Le Conseil Municipal considérant qu'il participe au sein de la commune à plusieurs actions concernant l'aide au logement :

- décide à l'unanimité de ne pas participer à ce fonds.**

. 14 juillet.

Le Conseil Municipal remercie l'association du 14 juillet et tous les bénévoles dont le travail a permis de passer une agréable journée et de nous retrouver le soir autour d'une grande table.

• CHALLENGE FOOT « Mme PAIN »

Le prochain challenge aura lieu le samedi 17 septembre pour les enfants et le dimanche 18 septembre pour les adultes au stade du Mesnil-Simon.

Renseignements : Bérard Isabelle 0760 07 43 70

. Programme de l'amicale de St Ouen Marchefroy

Une marche est organisée : le dimanche 09 octobre 2011 à partir de 9H pour le café, départ 9H30. Les tracts seront distribués dans votre boîte aux lettres courant septembre.

Une soirée Beaujolais : vendredi 18 novembre 2011 – 20h -15€ tout compris. Les bulletins de réservation seront distribués dans votre boîte aux lettres courant octobre.

. Délibérations

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, d'adopter la décision modificative budgétaire comme suit : prélever au compte 245435 la somme de 41 000 € correspondant aux travaux d'enfouissement et de l'inscrire au compte 2042.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, d'autoriser le Receveur à imputer l'achat de l'imprimante (montant de l'achat : 375.42 € HT) en investissement car le montant est inférieur à 500 € HT.

Concernant la remise en état des barrières du petit pont , rue du moulin à St Ouen, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** , de retenir le devis de l'entreprise PREVOST pour un montant 1968 € HT hors subvention. Le bois sera de l'iroko.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** , de verser à l'association Village en Fêtes de Berchères sur vesgre la somme de 500 € afin de soutenir l'organisation du marché de Noël.

. Rappel

Une réunion publique d'information concernant la nécessité de pratiquer une nouvelle technique de tri afin de réduire considérablement le tonnage des déchets ménagers envoyés à l'incinération ,aura lieu à la Mairie le mardi 20 septembre 2011 à 19 h

. Le carnet de St Ouen Marchefroy

Naissance

- Mattis JUSTIN est né le 23 juillet 2011

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents

Décès

- Monsieur GALLON Alphonse nous a quitté le 31 juillet 2011

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances à la famille du défunt

- Madame Armelle SOULE nous a quitté le 14 juillet 2011

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances à la famille de la défunte

La séance est levée à 23h30 heures

DUMAS Philippe

Nous invitons les nouveaux habitants à se présenter en Mairie afin de retirer le livret d'accueil de la Commune.

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

Médiathèque de Berchères sur Vesgre :

Lundi : 17h- 19h

Mercredi : 16h – 19h

Samedi :10h30 – 12h30 / 17h – 19h

Tel : 02 37 65 98 92

